

SALARIÉS SNCF



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'UNSA-Ferroviaire alerte sur la hausse des risques psychosociaux liée aux réorganisations, au sous-effectif et aux méthodes de management, et demande des évaluations RPS, des effectifs renforcés et un management plus humain pour protéger la santé des agents.

L'UNSA ALERTE

Sur une progression des risques psychosociaux dans un contexte de :

- Réorganisations successives,
- Sous-effectifs structurels,
- Déploiement de méthodes issues du lean management

CONSTAT

- Instabilité organisationnelle permanente.
- Augmentation de la charge de travail.
- Polyvalence accrue.
- Hausse des arrêts maladie et tensions dans les équipes.
- Intensification du travail liée au management par indicateurs.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle l'obligation légale de l'employeur (article L4121-1 du Code du travail) de protéger la santé physique et mentale des salariés.

DEMANDES

Sur une progression des risques psychosociaux dans un contexte de :

- Réorganisations successives,
- Sous-effectif structurel,
- Déploiement de méthodes issues du lean management

L'UNSA FÉROVIAIRE DÉFEND

- Un ferroviaire au cœur de la transition écologique et de la souveraineté industrielle.
- Un modèle public intégré stable et financé.
- Une performance durable reposant sur des salariés protégés, reconnus et en bonne santé

L'UNSA-Ferroviaire appelle à des engagements fermes, tant financiers qu'organisationnels, et à une véritable politique de prévention des risques psychosociaux.

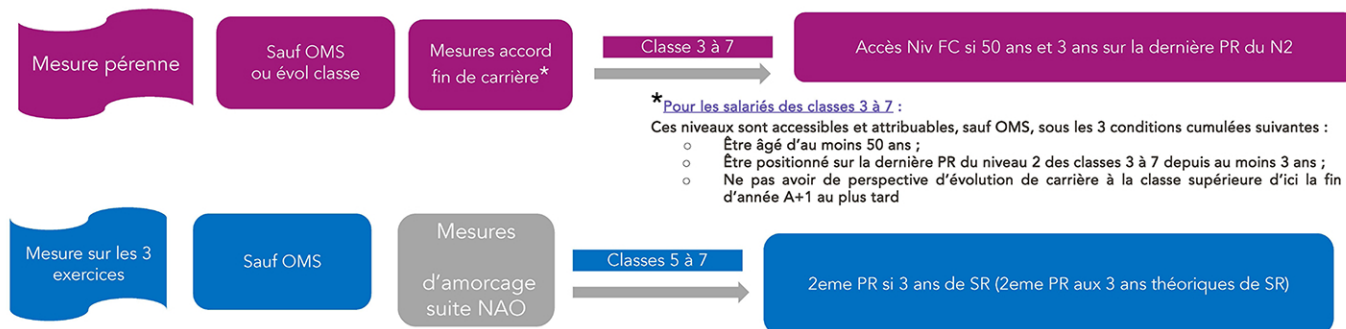
POUR CHANGER CELA L'UNSA REVENDIQUE :

- le comblement immédiat des **vacances de postes**, afin de stopper la dégradation des conditions de travail
- le **reclassement prioritaire** des salariés dont le poste a été supprimé, avec un accompagnement tout au long du processus
- l'arrêt des pratiques liées au **Lean Management**, génératrices de souffrance au travail et de risques psychosociaux
- la mise en place d'un **management fondé sur l'humain**, tant pour les agents en formation que pour les agents en poste
- **STOP à la valse des missions** qui ne permet aucune projection professionnelle fiable, génère de l'instabilité et alimente les RPS
- le **retour de l'humain** au centre des décisions, notamment par la création de postes dans les pôles RH dédiés à l'accompagnement des salariés
- la réalisation de véritables **évaluations des RPS** pilotées et nourrissant des plans d'action concrets, avec des retours clairs aux salariés
- l'organisation, sur site, d'**espaces de libération de la parole**, individuels et/ou collectifs, incluant l'encadrement, après une réorganisation ou un événement traumatisant, en présence de professionnels de santé
- la **renégociation de l'accord sur le Forfait jours**, devenu inadapté et épuisant pour des cadres essorés dont la charge de travail n'est plus maîtrisée

NOTATIONS 2026 : NAO ET LES MESURES DE FIN DE CARRIÈRES

Mesure sur les 3
exercices ou
Pérenne NAO 2026

Réduction du délai de séjour maximum à 4 ans
Attribution de ces PR (date anniversaire)



PR NON
REATTRIBUABLES

Classe 5	PR 23 => 25
Classe 6	PR 28 => 30
Classe 7	PR 31 => 33

Les salariés qui ont atteint entre 05/2025 et le 31/03/2028, une ancienneté de 3 ans sur le SR basculeront de la 1ère à la 2nd PR du niveau FC au 1er du mois au cours duquel les conditions d'ancienneté sont réunies. (sauf OMS ou évolution sur la classe sup)

Ex: SR obtenu en 07/23 : 1er PR du niveau 2 FC en 04/2025 et sur la 2nd PR en 07/2026.

NOUVEAUTÉS NAO 2026

#1 Réduction des délais de séjours :

La NAO 2026 réduit à 4 ans de façon pérenne les délais de séjour en PR actuellement prévus à 5 ans dans le GRH00271.

#2 Mesures d'amorçage pour l'accès au niveau de fin de carrière

Classe 3 PR 16 => 17
Classe 4 PR 20 => 21

Les salariés ayant 59 ans ou plus ET ayant deux ans d'ancienneté minimum sur la PR 16 classe 3 ou PR 20 classe 4 accéderont au niveau fin de carrière, sauf OMS ou perspective d'évolution à la classe supérieure. Cet accès au niveau fin de carrière se fera au 1er du mois au cours duquel les conditions définies ci-dessus seront remplies, et au plus tôt au 01/10/2026.

#3 Attribution de PR supplémentaires au 01/04/2026 :

L'attribution de ces PR se fera de la manière suivante :

Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Classe TA	Classe TB
PR 8 vers 9	PR 14 vers 15	PR 18 vers 19	PR 20 vers 21	PR 25 vers 26	PR 29 vers 30	PR 33 vers 34	PR 10 vers 11	PR 17 vers 18
PR 9 vers 10	PR 15 vers 16	PR 19 vers 20	PR 21 vers 22	PR 26 vers 27	PR 30 vers 31	PR 34 vers 35	PR 11 vers 12	PR 18 vers 19
PR 10 vers 11			PR 22 vers 23	PR 27 vers 28			PR 12 vers 13	PR 19 vers 20

Ces PR supplémentaires seront attribuées selon les principes suivants :

• Chaque circonscription de notation **majorera de 20 %** le nombre **global** des PR statutaires (Prioritaires + Choix y compris les contingents supplémentaires prévus à l'article 13 du chapitre 6 du Statut) **générées uniquement par les listings des PR concernés.**

Le résultat obtenu est arrondi à l'entier le plus proche.

• Le notateur répartira ces PR supplémentaires sur les listings concernés et au plus proche de ce qu'aurait donné l'application du taux de 20 % à chacun des listings.
Ces PR supplémentaires seront attribuées dans l'ordre du listing lors des commissions de notation de l'exercice 2026/2027 (sauf OMS).



UNSA-FERROVIAIRE

UNSA-Ferroviaire Rhône-Alpes
45, rue Ste Geneviève - 69006 LYON
ur.lyon@unsa-ferroviaire.org